



Litiges avec mon auto école

Par **juakimi**, le **29/04/2014** à **21:19**

bonjour, rnvoila je vous explique ma situation pour mes 18 ans mes parents mon inscrit a l'auto-école (octobre 2008),veux ma rétisance (ayant eux un accident de voiture quelque année au paravant j'ai peur des voitures)donc il voulait juste payé le code, mais le gérant ma insité mes parents a prendre le forfait complet c'est a dire code+ 20h de conduite a 921euros, mes parents on donc prix l'offre car le gérant a dit que c'était une offre limité a ce tarif sa vallait le coup etc..rnDonc ils ont prit le forfait payer en 4 chèque a compter du mois d'octobre 2008, le gérant a attendu ma première visite a l'auto école pour validé mon dossier j'y suis allez en avril 2009 (enfin décidée), j'ai fait quelque heure de code mais en juin 2009 j'ai déménagée dans le sud pour 1 année pour mes études, après je suis revenu dans la région et je suis retourné 2/3 heure au code, pas plus car j'ai aprit entre temps que j'étais enceinte (problème tout le long de ma grossesse) donc j'ai pas poursuivi, ensuite j'ai eux plusieurs soucis.rnA ma sortie de l'hopital j'ai appelé le gérant et ma surprise sa a changé de propriétaire, donc je me renseigne pour savoir ou sa en n'est pour moi il m'a dit vous avez pas signez de contrat et vu que votre dossier est valide 6 ans pour pouvez venir passez ce que vous avez payer. rnMais mon conjoint et moi ayant trop de route pour y retourné on a voulu ce faire remboursé décembre 2013, il ma dit il faut que je vois ave mon comptable..rnCourant janvier on rappel pour voir ou sa en est,il m'explique qu'il a oublié qu'il me donne une réponse fin janvier.rnFévrier/mars hospitalisation pour moi donc a la sortie je suis direct allez a l'auto école car ayant trouvé un job le permis m'est indispensable, là je suis reçu par le gérant qui me dit qu'en effet quand on rachète une "boite" on rachète tout dont mon dossier, et qu'en effet il me doit pas le code car j'y suis un peu allez, ni le dossier mais les heures de conduite non consommées me sont dues.rnje lui répond donc comment sa ce passe pour le remboursement et mon dossier pour pouvoir me réinscrire dans une auto école a coté de chez moi, il me remet donc mon dossier j'ai pu donc m'inscrire mais pour me remboursement il faut qu'il revoit avec son comptable comment sa ce passe.rnDébut avril pas de nouvel, je le rappel il me dit que son ordinateur a fait une mise a jour donc il a pu aucune donnée sur les anciens dossiers et

que il peut pas me rembourser. rn je lui envoi un recommandé mi avril lui disans que j'étais navrée de pas avoir pu passer mon permis chez lui mais que ces dernières années j'ai eu beaucoup de soucis, mais je lui rappel que les heures de conduite ayant pas était effectuées elle me sont dues, je lui dit aussi que la mise a jour de sont ordinateur ne me concerne en rien, et je lui joint mes factures de ce que j'ai payer. rn après avoir reçu mon recommandé il ma dit j'étais "une fouteuse de merde" qu'il allez voir son huissier et avocat. rn Aujourd'hui il ma rappelez car j'arrete pas de lappelez pour savoir ou sa en es, là il me dit j'ai vu l'huissier même si mon dossier es encore valable, le paiement es valable que 5 ans donc je vous doit rien. rn rndonc désolée voila enfin ma question es ce qu'il a raison? rn O

Par **Lag0**, le **30/04/2014** à **08:22**

Bonjour, rn [citation] mais je lui rappel que les heures de conduite ayant pas était effectuées elle me sont dues, [/citation] rn C'est tout de même un peu vite dit ! rn Il faut relire le contrat. En général, lorsque l'on prend un forfait comme cela, il y a une durée de validité. Si l'élève dépasse le temps prévu, l'argent est perdu.

Par **juakimi**, le **30/04/2014** à **10:10**

c'est l'auto école plus près de chez moi qui ma renseigné sa. je n'est pas signez de contrat